

Information aux médias

GastroSuisse salue le message du Conseil fédéral sur l'initiative populaire pour la protection contre le tabagisme passif

La protection contre le tabagisme passif en vigueur est raisonnable et bonne

Le Conseil fédéral ne veut pas élargir l'interdiction de fumer en Suisse, et recommande de refuser l'initiative populaire de la Ligue pulmonaire sur la protection contre le tabagisme passif sans contre-proposition. GastroSuisse salue le message publié aujourd'hui.

GastroSuisse accepte la protection contre le tabagisme passif, telle qu'elle est entrée en vigueur depuis 1er mai 2010 sur le plan national. Une protection contre le tabagisme passif raisonnable est aujourd'hui un fait acquis. Celle-ci doit toutefois être réalisable et faire preuve de bon sens.

L'initiative populaire extrême de la Ligue pulmonaire, qui veut interdire les fumoirs avec service dans tout le pays n'a rien à voir avec la protection contre le tabagisme passif. Chaque client peut décider lui-même de consommer dans un espace non-fumeur ou dans un fumoir séparé.

GastroSuisse est la Fédération nationale de l'Hôtellerie et de la Restauration. Environ 21 000 membres (4 000 établissements d'hébergement), organisés en 26 sections cantonales et quatre groupements sectoriels, appartiennent à la plus grande Fédération patronale de l'hôtellerie-restauration.

Zurich, 11 mars 2011

Contact :

GastroSuisse, Brigitte Meier-Schmid, Responsable Marketing et Communication,
Téléphone 044 377 53 53, communication@gastrosuisse.ch